



Le Président de la Communauté des Communes des Cévennes
Gangeoises et Suménoises
M. Michel FRATISSIER

aux

Parents d'élèves

Ganges, le 21 août 2023

Réf : MF/GF/NC/EG
Pôle Education-Jeunesse

Objet : Modalités d'inscriptions pour les « Vacances Sportives »

Chers parents,

La Communauté de Communes organise lors des vacances scolaires (automne, hiver, printemps et juillet) des activités pour les jeunes âgés de 9 à 15 ans dans le cadre des « Vacances Sportives ». Depuis 2022, la procédure d'inscription a changé comme expliquée ci-dessous :

Une préinscription au service :

Vous avez été destinataires en mai 2023 du dossier de pré-inscription aux services périscolaires 2023/2024 et vous l'avez retourné en Communauté de Communes accompagné de tous les documents demandés. Votre enfant est donc déjà préinscrit et vous disposez de vos identifiants pour accéder à votre Espace Citoyen. *Si ce n'est pas le cas, je vous invite à vous rapprocher de la Communauté de Communes.*

L'inscription de votre enfant via internet sur votre « Espace Citoyen » :

Trois semaines avant le début des vacances scolaires, les inscriptions aux vacances sportives seront ouvertes en ligne dans l'Espace Citoyen accessible en suivant ce lien : https://www.espace-citoyens.net/cdcgangesumene/espace_citoyens/ ou par l'intermédiaire de la page d'accueil du site internet de la Communauté de Communes.

En quelques clics, vous trouverez dans l'onglet activités extrascolaires et vacances sportives, l'ensemble du programme d'activités. Il ne vous restera plus qu'à sélectionner les journées d'activités de votre choix et procéder au paiement. Une fois ces étapes effectuées l'inscription de votre enfant sera validée et vous recevrez dès lors un mail de confirmation ainsi qu'un ticket de paiement.

Toutefois, un accueil physique sera quand même maintenu en Communauté de Communes. Les inscriptions débuteront elles aussi 3 semaines avant les périodes de vacances scolaire.

Je me permets de vous rappeler que la validité des inscriptions « en ligne ou au guichet de la Communauté de Communes » est conditionnée par :

- La réception en Cdc de votre dossier de préinscription et des documents demandés.
- La vérification que vous n'avez pas de dettes auprès des services de la collectivité.
- Le paiement.
- La limite du nombre de places disponibles en fonction de notre capacité d'accueil journalière.

Vous trouverez l'ensemble de ces éléments dans le règlement intérieur des vacances sportives disponible sur le site internet ou à l'accueil de la Communauté de Communes. Les agents du pôle Education-Jeunesse se tiennent à votre disposition pour tout complément d'information, et/ou pour un accompagnement sur les formalités d'inscription en ligne.

Je vous prie de croire, chers Parents, en l'assurance de toute ma considération distinguée.

Le Président
Michel FRATISSIER



Communauté de Communes des Cévennes Gangeoises et Suménoises

26, avenue Pasteur - BP 114 - 34190 Ganges - Tél. 04 67 73 78 60 - Fax 04 67 73 78 62
e-mail : contact@cdcangesumene.fr site internet : www.cdcangesumene.fr